

COUPE DE VAUCLUSE JEUNES

Document de référence : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

Article 1 : Conditions de participation

La Coupe de Vaucluse Jeunes est réservée aux licenciés traditionnels de la FFTT. Les poussins, séniors et vétérans ne peuvent pas participer à cette compétition. Les classements pris en compte sont ceux de la phase en cours. Les règlements fédéraux seront appliqués. La preuve de la possession de la licence est obligatoire suivant les règles définies par le règlement fédéral.

Article 2 : Conditions matérielles

Les joueurs sont tenus de fournir des balles **plastique** homologuées ITTF. Toutes les parties d'une même rencontre doivent être disputées avec des balles d'une même marque, d'une même référence et d'une même couleur. Toute rencontre doit être disputée sur deux tables homologuées par l'ITTF.

Article 3 : Déroulement de la compétition

La Coupe de Vaucluse Jeunes se déroule sur trois journées. Les trois journées sont indépendantes les unes des autres : chaque journée, des équipes peuvent se rajouter ou se retirer. Le nombre d'équipes est limité à 16 par journée. Les joueurs peuvent changer d'équipe entre chaque journée, mais pas durant une même journée.

Chaque journée, les équipes seront opposées dans un format de rondes suisses, en quatre rondes :

- Durant la première ronde, les rencontres sont tirées au sort. Les équipes victorieuses marquent 1 point rencontre.
- Pour chaque ronde suivante, les équipes sont réparties dans des groupes en fonction de leur nombre de points rencontre (1 point par rencontre gagnée). Au sein de chaque groupe, les rencontres sont tirées au sort.
- En cas de nombre impair d'équipes, l'équipe n'ayant pas d'adversaire sera considérée comme victorieuse.
- Deux équipes ne peuvent se rencontrer qu'une fois par journée, sauf si c'est impossible au dernier tour.

À l'issue de chaque journée, un classement départagera les équipes selon les critères suivants :

1. Nombre de points rencontre
2. Quotient parties gagnées sur parties perdues (les rencontres contre des absents ne sont pas prises en compte)
3. Nombre de féminines : l'équipe ayant le plus de féminines est favorisée
4. Âge des joueurs : l'équipe ayant le plus jeune joueur est favorisée

Selon le classement ci-dessus, les équipes marqueront des points journée :

- L'équipe finissant première marque 16 points journée.
- L'équipe finissant deuxième marque 15 points journée.
- ...

Article 4 : Formule des rencontres et composition des équipes

Les équipes sont composées de 4 joueurs en deux groupes (groupe du haut et groupe du bas).

Règle 1 : Le joueur le mieux classé doit être placé dans le groupe du haut.

Règle 2 : Le joueur le moins bien classé doit être placé dans le groupe du bas.

Règle 3 : Le double doit être composé d'un joueur du groupe du haut, et d'un joueur du groupe du bas.

Il est possible pour deux associations du département de constituer une équipe commune. Lorsque deux associations constituent une équipe, celle-ci prend le nom des deux clubs.

Les rencontres se déroulent en 9 parties, au score complet, c'est-à-dire toutes les parties sont jouées.

L'ordre des parties est : AW – CY – BX – DZ – Double – AX – CZ – BW – DY

Les parties se déroulent au meilleur des cinq manches.

Article 5 : Participation des féminines

Les féminines peuvent participer à la Coupe de Vaucluse Jeunes, sans aucune limite.

Article 6 : Classement final

À l'issue des trois journées, les équipes seront classées en fonction de la somme de leurs points journée. L'équipe ayant le plus de points journée sera Championne de Vaucluse.

En cas d'égalité, les équipes seront départagées en fonction du quotient parties gagnées sur parties perdues, sur l'ensemble de la compétition (les rencontres contre des absents ne sont pas prises en compte).

Article 7 : Arbitrage

L'arbitrage partagé est obligatoire.

Le Juge Arbitre de l'épreuve sera seul habilité à prendre :

- toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement
- les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve

Article 8 : Réclamations

Toute réclamation devra être adressée au président de la Commission Sportive Départementale par courrier recommandé sous 48H.

Article 9 : Sanctions sportives

Toute composition d'équipe ne respectant pas l'article 4 sera sanctionnée par une défaite par pénalité 9-0.

En cas de non-respect du règlement, les sanctions sportives et financières seront attribuées par la Commission Sportive Départementale.

Article 10 :

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

[Responsable de l'épreuve :](#)

thierry.faugeras@cd84-tennis-de-table.fr